

# Règlement du trail de Montagnole 2025

## ORGANISATION

Le TRAIL de MONTAGNOLE est organisé par l'association sportive « LES MONT'TRAILERS »  
2 place de la mairie 73000 MONTAGNOLE.

## LOCALISATION

Le départ et l'arrivée se font devant la salle des fêtes de Montagnole au Chef-lieu.  
Montagnole se situe à 8 kilomètres de la sortie « Chambéry » de l'autoroute A43, à 5 kilomètres du centre de Chambéry.

## PARCOURS

**2 parcours sont proposés :**

- **un grand parcours de 21 kms et 1 200 m de dénivelé**
- **un petit parcours de 13 kms et 650 m de dénivelé**

Ils font l'objet d'un balisage serré, avec de la rubalise sur des points remarquables. Certains passages difficiles ou trompeurs ont été particulièrement soignés. Une cinquantaine de signaleurs est présente tout au long du parcours. Environ 90% de celui-ci se déroule sur des chemins, sentiers et routes forestières sur les communes rurales de Montagnole et de Saint-Cassin. Depuis la zone de départ et d'arrivée, panorama exceptionnel sur le lac du Bourget, la chaîne de l'Epine, le Nivolet et le massif des Bauges, la Chartreuse et le Mont-Granier. Parcours pittoresque et calme, aux portes Nord du Parc Régional de Chartreuse.

**Modification du parcours : l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours du Trail, notamment en cas de conditions météorologiques défavorables ou de contraintes administratives indépendantes de sa volonté (exemple : une partie du parcours traverse le champ de Tir Militaire du Pas de la Fosse soumis à l'accord de l'Armée)**

## DEPART ET ARRIVEE

**Devant la salle des Fêtes, le dimanche 9 novembre 2025. Départ du Trail à 9 h 00 pour le grand parcours et 9 h 30 pour le petit parcours.** L'arrivée possible du premier concurrent est prévue vers 10 h 40.

## BARRIERES HORAIRES

### Grand parcours :

- Au point kilométrique 15 (ravitaillement de Lovettaz), après 03h00 de course (12h00 pour un départ donné à 09h00). Au-delà de cet horaire, le concurrent sera orienté vers l'aire d'arrivée (environ 3 km) et ne sera pas classé.

### Petit parcours :

-Au point kilométrique 7 (ravitaillement de Lovettaz), après 2h30 de course (12h00 pour un départ donné à 09h30)

Au-delà de cet horaire, le concurrent sera orienté vers l'aire d'arrivée (environ 3 kms) et ne sera pas classé.

La limite de temps sur la ligne d'arrivée est à 13h30 maximum pour les 2 épreuves chronométrées. Tout concurrent n'ayant pas pointé à ces barrières horaires dans les délais impartis, sera arrêté et ne sera pas classé, de même que tout concurrent ayant franchi la ligne d'arrivée après la fermeture du poste de chronométrage. En cas d'abandon ou de passage hors délais à ces barrières horaires, le concurrent doit remettre impérativement son dossard au responsable du poste de contrôle.

## RAVITAILLEMENT

**Il est demandé aux coureurs de partir en autosuffisance liquide, camel-back ou gourde de ceinture obligatoire et vérifiés au départ.** Toutefois, 2 ravitaillements ont été prévus sur le grand parcours et 1 ravitaillement sur le petit parcours, définissant 2 zones où les coureurs sont autorisés à se faire assister sur le 21 km, et 1 zone sur le 13 km. En dehors de ces zones, l'assistance est interdite sous peine de sanction.

**2 ravitaillements : au Col du Planet (km 10) et à Lovettaz (km 15) pour le 21 kms, et 1 ravitaillement à Lovettaz (km 7) pour le 13 km.**

**Un dernier ravitaillement est assuré à l'arrivée pour les 2 parcours + une soupe chaude est offerte pour tous les concurrents**

## CONDITIONS D'ADMISSION

Important : tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte et sera mis en liste d'attente de réception des pièces manquantes. L'organisation prévoit d'arrêter les inscriptions lorsque la barre des 500 concurrents est atteinte.

**Il est permis (mais déconseillé) de courir avec des bâtons, la configuration du parcours ne s'y prêtant pas.**

**L'épreuve est ouverte à tous, hommes et femmes, licenciés ou non, étant en catégorie espoirs (règlement FFA) minimum le jour de l'épreuve pour le 21 km et étant en catégorie juniors (règlement FFA) minimum le jour de l'épreuve pour le 13 km.**

**Les inscriptions se font via la plateforme d'inscriptions Miles Republic : <https://fr.milesrepublic.com/>**

## INSCRIPTIONS

### **Grand parcours**

**20 € sans repas, 30 € avec repas jusqu'au 31/10/2025 minuit**

**25 € sans repas, 35 € avec repas à partir du 01/11/2025**

### **Petit parcours**

**13 € sans repas, 23 € avec repas jusqu'au 31/10/2025 minuit**

**18 € sans repas, 28 € avec repas à partir du 01/11/2025**

### **Marche non chronométrée**

**8 € sans repas, 18 € avec repas, limitée à 130 participants**

Les inscriptions avec repas sont limitées à 250. L'inscription en ligne via la plateforme dédiée est à privilégier. Les inscriptions ne sont enregistrées dans la dernière semaine que dans le cas où la limite de 500 concurrents (total des 2 courses) n'est pas atteinte. L'inscription comprend : l'assistance médicale, les ravitaillements sur le parcours et à l'arrivée, un cadeau souvenir de l'épreuve, les récompenses aux vainqueurs et les éventuels lots en cas de tirage au sort, une soupe chaude à l'arrivée. Les repas accompagnateurs peuvent être réservés en ligne au prix de 10 €.

Remboursement de l'inscription : l'inscription est FERME et DÉFINITIVE. Aucun remboursement en cas d'absence au départ.

Si l'organisateur se voit dans l'obligation d'annuler l'épreuve, le remboursement ne pourra excéder le montant de l'inscription, à l'exclusion de tout autre frais, qu'ils soient de route ou

d'hébergement. Il appartient, en cas de situation météorologique exceptionnellement mauvaise, aux concurrents de s'assurer que la course ait bien lieu, l'organisateur faisant de son côté le maximum pour prévenir l'ensemble des compétiteurs par l'intermédiaire du site internet [www.trail-montagnole.fr](http://www.trail-montagnole.fr).

## REMISE DES DOSSARDS

La remise des dossards se fera dès le samedi 08 novembre 2025 à la salle des fêtes de Montagnole de 14 h à 18 h (dossiers complets et paiement de l'inscription) et le dimanche 9 novembre 2025 de 7 h 00 à 8 h 45. **Prenez vos dispositions afin d'être à l'heure pour récupérer votre dossard dans les meilleures conditions d'affluence.**

## SECURITE – ASSISTANCE

Elle est assurée par les postes de secours et de contrôles mis en place par l'organisation sur le parcours. Les concurrents se doivent assistance mutuelle, en prévenant le plus rapidement possible les commissaires disposés sur le parcours. Le responsable médical est parfaitement habilité à mettre hors course un concurrent qu'il juge inapte à continuer l'épreuve. Si celui-ci passe outre, ce sera sous sa propre responsabilité et il sera de toute façon disqualifié à l'arrivée. **Ne dépasser jamais vos limites, restez lucides et prudents !**

## CATEGORIES

L'épreuve du 13 kms n'est pas ouverte à la catégorie Cadet (règlement FFA)

L'épreuve du 21 kms n'est pas ouverte aux catégories Cadets et Juniors (règlement FFA)

Catégories en vigueur à partir du 01/09/2025 (classification FFA) :

-Juniors : nés en 2007 et 2008

-Espoirs : nés entre 2004 et 2006

-Séniors : nés entre 1992 et 2003

-Masters 0 : nés entre 1987 et 1991

-Masters 1 : nés entre 1982 et 1986

- Masters 2 : nés entre 1977 et 1981
- Masters 3 : nés entre 1972 et 1976
- Masters 4 : nés entre 1967 et 1971
- Masters 5 : nés entre 1962 et 1966
- Masters 6 : nés entre 1957 et 1961
- Masters 7 : nés entre 1952 et 1956
- Masters 8 : nés entre 1947 et 1951
- Masters 9 : nés entre 1942 et 1946
- Masters 10 : nés en 1941 et avant

## **RECOMPENSES**

La remise des récompenses aura lieu à la salle des fêtes à partir de 13h00. Nul ne pourra prétendre recevoir sa récompense avant la cérémonie officielle. Des animations ont été prévues pour vous faire patienter.

**Seront récompensés en individuel :**

- **les 3 premiers du classement scratch hommes et femmes et le premier H/F de chaque catégorie Espoir, Senior, M0 à M10 pour le 21 kms**
- **et les 3 premiers du classement scratch hommes et femmes ainsi que le premier H/F de chaque catégorie Junior, Espoir, Senior, M0 à M10 pour le 13 kms.** Les catégories d'âges sont celles de la FFA (cf. rubrique Catégories).

**Une récompense est prévue pour le club, l'association ou le groupe d'amis le plus représenté sur le trail (coureurs classés obligatoirement).**

## **MISE HORS COURSE**

Toujours très difficile à prendre, la décision de mettre hors course un concurrent dépend souvent d'abord de lui-même :

Absence de dossard (celui-ci doit être posé DEVANT, de manière **TRÈS LISIBLE**)

Non-respect du milieu naturel et de l'environnement traversé

Jets ou abandons de détritus hors zone de ravitaillement

Non-passage aux contrôles en plusieurs points du parcours ou passage hors délais  
Non-respect d'une décision médicale

Ces mises hors-course sont susceptibles de réclamation par le concurrent, par écrit et auprès du jury de l'organisation qui prendra sa décision définitive après audition des parties. Toute décision est sans appel.

## **DROIT A L'IMAGE ET CNIL**

**La participation au TRAIL de MONTAGNOLE entraîne le renoncement du droit à l'image relatif à cette épreuve**, tout comme le renoncement à tout recours à l'encontre de l'organisation et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image ou de son adresse e-mail pour laquelle il autorise sans réserve l'organisation et ses partenaires à communiquer sous forme d'informations. Conformément à la loi n° 78-17 « informatique et liberté » du 6 Janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès (art.34 à 38) et de suppression (art.26) des données qui vous concernent. Pour l'exercer il vous suffit de contacter l'organisation et (ou) ses partenaires. De même, à tout moment vous pouvez demander à ne plus recevoir leurs mails.

## **CONDITIONS GENERALES**

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilités les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

## **ASSURANCE**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties offertes par l'assurance liée à leur fédération sportive et il incombe aux autres participants de vérifier que leur propre assurance les couvre pour ce type d'activité ou de s'assurer en conséquence.